

Conservatoire à Rayonnement Départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux  
**Informations utiles et modalités de  
Réinscription**  
Année scolaire 2024/2025

**Vous trouverez dans ce memento des informations sur les différents cursus proposés par le conservatoire ainsi que des informations pratiques pour votre réinscription et/ou celle de votre enfant.**

**Nous vous remercions de lire attentivement ce document et, lors de la réinscription, de signaler dans le cadre prévu à cet effet, les éventuels changements et les souhaits de votre enfant.**

**Pour procéder à une réinscription en ligne, veuillez suivre la démarche suivante :**

- Accédez à votre espace personnalisé Rhapsodie sur <https://bourglareine.rdl.fr> et connectez-vous avec votre identifiant et mot de passe
- Sélectionnez l'élève à réinscrire dans la liste déroulante, puis cliquez dans la marge gauche sur [réinscription]
- Dans le formulaire qui s'affiche, vérifiez et rectifiez les informations concernant la situation de l'élève (par exemple : informations liées à l'état civil, à la scolarité, aux responsables légaux : **merci de bien vérifier les adresses mails...**)
- Dans le cadre vierge prévu à cet effet (partie inférieure du formulaire), précisez de manière synthétique :
  - Vos créneaux horaires **d'impossibilité** après l'école. Exemple : impossibilité le jeudi de heures à ...heures),
  - Demander ou ne pas demander de suivre des cours à l'annexe de Sceaux, 3 bis rue Marguerite Renaudin, 92 330 Sceaux (au-dessus du Cinéma Le Trianon),
  - Si l'élève, ou d'autres membres du foyer, sont inscrits dans un autre conservatoire du territoire Vallée Sud - Grand Paris (nom du conservatoire et discipline),
  - Toute demande d'inscription nouvelle en instrument (choix 1, choix 2)

*En cas de liste d'attente en instrument, indiquer si votre enfant souhaitera uniquement chorale ou chorale et FM.*

- Cliquez ensuite sur « Enregistrer la demande »
- Si plusieurs élèves étaient déjà inscrits en 2023/2024, procédez de la même façon pour chacun d'eux en sélectionnant le nom préalablement dans la liste déroulante
- Cliquez dans la marge gauche sur l'onglet [Responsable légal] puis [documents] et déposez-y une à une les pièces obligatoires (voir liste ci-dessous) ainsi qu'une photo de l'élève au format **JPEG** en ayant préalablement nommé le fichier avec le nom et le prénom de l'élève.

**Nota bene :**

*Si vous souhaitez préinscrire un futur nouvel élève, vous pourrez le faire via votre espace personnalisé Rhapsodie à partir du jeudi 16 mai 2024 à partir de 19h.*

*Pour toute demande exceptionnelle (changement de cursus, double cursus, parcours personnalisé...) merci d'adresser un mail à Mme Hélène Bailly, responsable de la pédagogie et de la vie artistique :*

[helene.bailly@valleesud.fr](mailto:helene.bailly@valleesud.fr)

## Liste des pièces à fournir

Pour nous permettre de traiter votre demande de réinscription, il est important de déposer en ligne une copie des documents suivants :

La grille tarifaire 2024/2025 sera affichée au conservatoire et publiée sur le site VSGP

<https://www.valleesud.fr/sites/default/files/media/downloads/GRILLE%20TARIFAIRE%20COBLR%202023-2024.pdf> et le blog du CRD

	Initiation / Jardin, Éveil	Cursus complets Cycles 1, 2 et 3	Parcours personnalisés	Activités spécifiques	Activités d'ensemble
Justificatif de domicile pour les habitants du territoire Vallée Sud-Grand Paris*	X	X	X	X	
Attestation CAF de paiement et de quotient familial	X	X	X		
<b>Formulaire de modalités de paiement 2024-2025</b>	X	X	X	X	X
Les 4 pages de l'avis d'imposition 2023 (revenus 2022)	X	X	X		
<b>Si vous ne souhaitez pas communiquer vos revenus veuillez compléter et déposer le formulaire de « Non remise d'Avis d'Imposition » - (Facturation au TARIF PLAFOND du cursus suivi)</b>	X	X	X		
Lettre de motivation			X		
Certificat médical pour l'année scolaire 2024/2025	X pour l'éveil corporel	X pour la danse	X pour l'atelier chorégraphique		
Attestation responsabilité civile sur toute l'année scolaire 24-25	X	X	X	X	X

\* Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge, Sceaux

**\*\*Ces pièces sont à nous transmettre impérativement via l'Extranet. Sans ces dernières, le tarif maximum sera appliqué pour votre facturation**

---

### INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique par Vallée Sud - Grand Paris. Elles ont pour seule finalité la gestion administrative et financière des élèves ainsi que l'établissement de statistiques. Elles sont destinées aux services du conservatoire.

Conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) UE n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et de portabilité.

Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au conservatoire ou par mail à [dpo@valleesud.fr](mailto:dpo@valleesud.fr) ou à l'adresse : le Délégué à la protection des données, 28, rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses. Dans tous les cas, vous pouvez vous adresser à la CNIL : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ; 3 place Fontenoy, 75007 PARIS.

Pour en savoir plus : [www.valleesud.fr](http://www.valleesud.fr) rubrique RGPD.

## LES CURSUS

### **Eveil musical ou éveil corporel**

---

À l'issue de l'année de Jardin Musical, un cours d'éveil musical ou d'éveil corporel ou d'éveil musical et corporel est proposé aux enfants qui **seront scolarisés en grande section de maternelle en septembre 2024**. Ce cours dure 45 min.

À l'issue de l'année d'éveil, les élèves souhaitant poursuivre leur scolarité au conservatoire doivent faire un choix entre un cursus musique ou un cursus danse. Ils peuvent également s'inscrire uniquement en chorale.

### **Les cursus**

---

Le cursus s'organise en cycles :

- Le Cycle 1 correspond le plus souvent à l'école primaire (pour la danse, l'entrée en Cycle 1 est précédée de deux années d'Initiation),
- Le Cycle 2 correspond le plus souvent aux années collège,
- Le Cycle 3 correspond le plus souvent aux années lycée,
- Le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) conduit au Diplôme d'Études de Musique et valide une pratique artistique consolidée, autonome et éclairée.
- Le Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES) permet d'acquérir les connaissances et compétences d'un niveau suffisant pour prétendre à une poursuite d'études, notamment au niveau de l'enseignement supérieur.

### **Cursus musique**

---

Un cursus musique comprend 3 disciplines obligatoires :

- Un cours individuel d'instrument ou de chant lyrique,
- Un cours de formation musicale,
- Un cours de pratique collective.

Le temps de cours dans chaque discipline dépend du niveau de l'élève. Par exemple, le temps de cours total d'un élève qui débute en piano est de 2h30 (soit 30 min en instrument + 1h15 en formation musicale + 45 min de chorale).

### **Formation musicale**

Les professeurs se réunissent au mois de juillet pour procéder à l'affectation des élèves en cours de formation musicale. Ils disposent des informations concernant les impossibilités que vous avez signalées lors de votre réinscription en ligne et tâchent d'en tenir compte. Toutefois, pour un meilleur suivi pédagogique, les élèves sont affectés dans la mesure du possible avec le même professeur que l'année précédente. L'affectation en formation musicale vous sera alors indiquée par mail avant la rentrée scolaire avec les jours et horaires de cours des élèves.

### **Disciplines collectives**

Les élèves inscrits en 1ère et 2ème année de formation musicale ont pour discipline collective le chant choral.

En fin de Cycle 1, en fonction de l'instrument, une pratique collective instrumentale peut être proposée. Si l'instrument ne le permet pas les élèves concernés poursuivent la chorale.

La chorale reste un cours ouvert à tous.

À partir du Cycle 2 instrumental un atelier jazz ou un atelier de musiques actuelles amplifiées peut être demandé et sera affecté en fonction des places disponibles.

## **Inscription nouvelle en instrument**

Si vous inscrivez votre enfant en cursus musique débutant (à partir du CP), merci d'indiquer un 1<sup>er</sup> choix d'instrument ainsi qu'un 2<sup>ème</sup> choix dans le cadre prévu à cet effet.

## **Listes d'attente en instrument**

En cas d'indisponibilité dans une discipline instrumentale, des listes d'attente seront constituées en vue d'une affectation éventuelle en cours d'année. Il est conseillé aux familles de formuler deux vœux d'instruments. Ces listes d'attente ne sont pas reconduites d'une année sur l'autre mais sont traitées jusqu'à la fin du mois d'avril.

## **La location d'instrument**

Les élèves débutants peuvent bénéficier de locations d'instruments auprès du Conservatoire. Ces locations sont payantes et soumises à la signature d'un contrat. Elles sont limitées à une année, renouvelable si aucune autre demande prioritaire n'est déposée.

L'association des **Amis du Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux (ACBS)** dispose également d'un parc d'instruments à cordes destinés à être loués aux élèves débutants. Vous pouvez contacter les ACBS à l'adresse électronique suivante : [amisduconservatoire@yahoo.fr](mailto:amisduconservatoire@yahoo.fr)

## **Cursus comédie musicale\*** :

Ce cursus s'adresse à des enfants entre 9 et 12 ans qui formeront une troupe de 30 élèves.

Les cours auront lieu le samedi après-midi.

Ce cursus comprend 3 disciplines obligatoires :

- Chant choral
- Atelier chorégraphique
- Expression scénique

L'admission des élèves est conditionnée à un test d'entrée : des informations sur les modalités pratiques vous seront communiquées au mois de juillet.

## **Filière voix\*** :

Ce cursus voix s'adresse aux élèves à partir de 7 ans

Il regroupe 3 cours obligatoires :

- Chant choral
- Formation musicale
- Technique vocale

L'admission des élèves est conditionnée à un test d'entrée : des informations sur les modalités pratiques vous seront communiquées au mois de juillet.

**\*Ces cursus pourront se mettre en place sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves**

## **Cursus danse**

---

Un cursus danse comprend :

- Des cours de danse classique ou **contemporaine\*** en fonction de la discipline choisie,
- Des cours complémentaires associés obligatoires (musicalité du mouvement, AFCMD, FM danseurs...). L'affectation vous sera indiquée par mail avec l'horaire de cours de l'élève.
- Les séances d'ateliers ou de master classes programmées ponctuellement au cours de l'année (plus particulièrement pour les élèves de Cycle 2 et 3).

**\*Ce cursus pourra se mettre en place sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves**

### **Inscription nouvelle en danse**

L'admission d'un nouvel élève en danse est conditionnée :

- par un test d'aptitude quel que soit l'âge et le niveau (débutant ou non),
- par le nombre de places disponibles dans les cours,
- par la disponibilité des élèves le mercredi après-midi ou samedi matin pour suivre les cours complémentaires associés obligatoires à partir du niveau Initiation 1 et jusqu'en 3ème année du Cycle 1.

La date et l'horaire de convocation au test d'entrée vous seront communiqués par mail. L'admission des élèves testés en cours de danse sera précisée par mail dans les jours qui suivent le test. L'affectation vous sera indiquée par mail avant la rentrée avec les jours et horaires de cours des élèves.

### **Parcours personnalisés non diplômants**

---

A partir de la fin du Cycle 2, les élèves n'étant pas en mesure de poursuivre un cursus complet ont la possibilité de suivre un parcours personnalisé. En musique, la pratique collective peut être assortie d'un soutien instrumental. En danse, le cours de danse classique s'accompagne d'une participation à l'atelier de danse contemporaine.

**Si votre enfant souhaite un parcours personnalisé, merci d'adresser un mail à Mme Hélène Bailly, responsable de la pédagogie et de la vie artistique : [helene.bailly@valleesud.fr](mailto:helene.bailly@valleesud.fr) en joignant un courrier précisant le projet de l'élève.**

### **Cursus art dramatique**

---

#### **Initiation 1 pour les 11-12 ans**

Ce cours d'initiation s'adresse aux adolescents de 11 et 12 ans qui souhaitent s'initier au théâtre. Le cours hebdomadaire dure 1h30 et se déroule le mercredi de 15h à 16h30.

#### **Initiation 2 pour les 13-14 ans**

Ce cours d'initiation s'adresse aux adolescents de 13 et 14 ans qui souhaitent s'initier ou parfaire leur expression artistique. Le cours hebdomadaire dure 2h et se déroule le vendredi de 18h à 20h.

#### **Initiation Adultes à partir de 18 ans**

Ce cours d'initiation s'adresse aux adultes souhaitant s'immerger dans l'univers du théâtre. Il offre un cadre idéal pour développer sa créativité tout en bénéficiant de la formation d'un professionnel. Le cours hebdomadaire dure 2h et se déroule le vendredi de 20h à 22h.

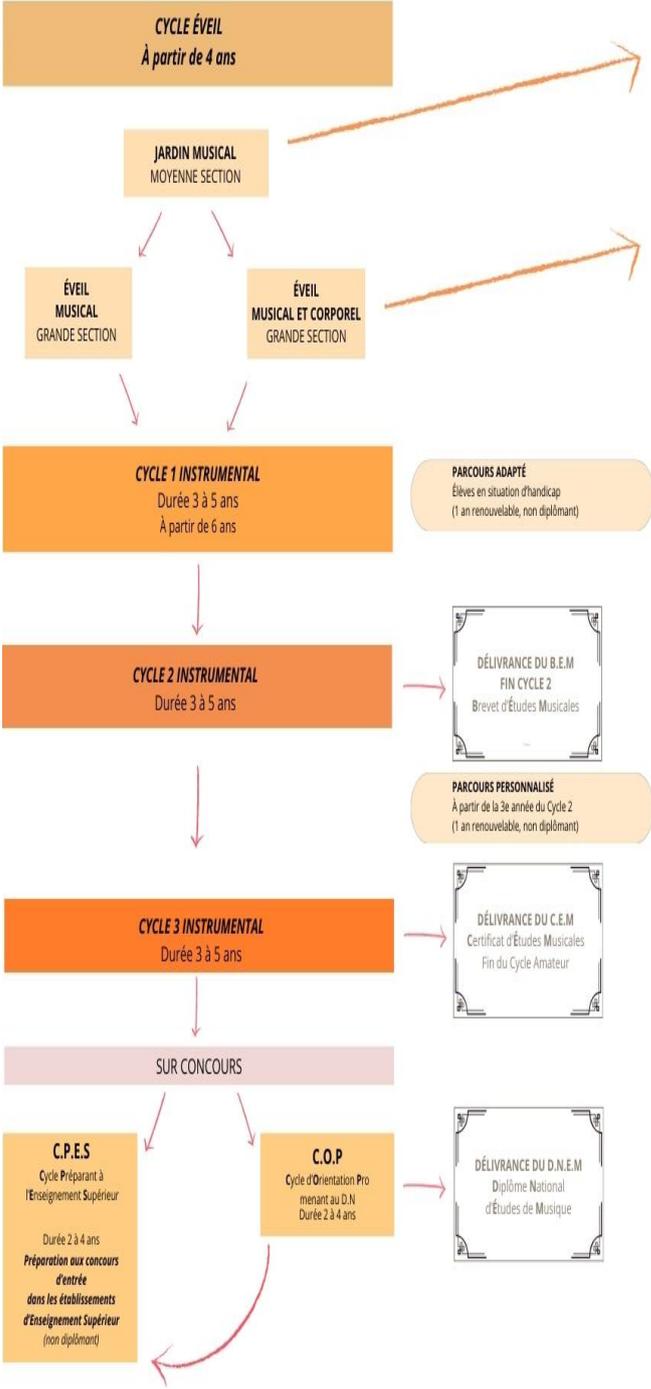
#### **Cycle 1, 2 et 3**

##### **À partir de 15 ans sur test d'entrée**

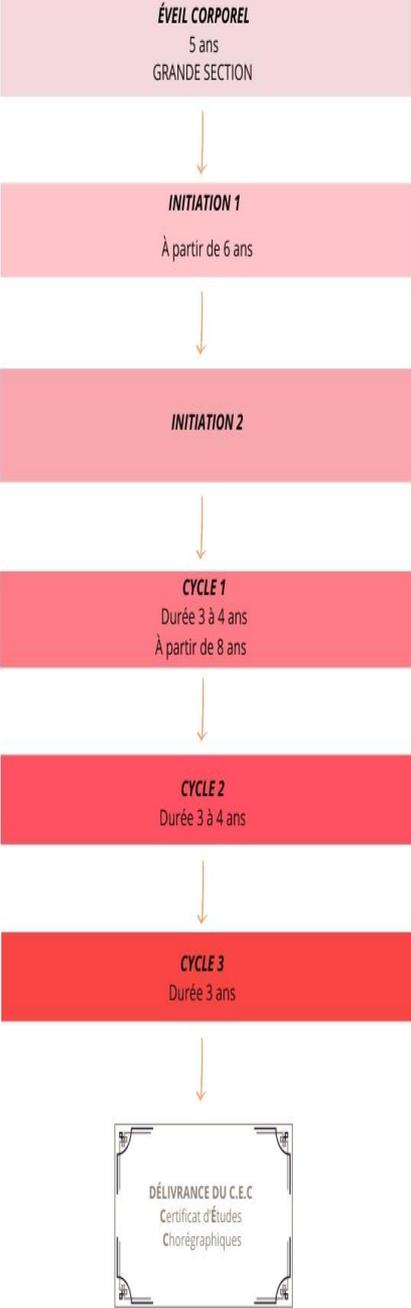
La date et l'horaire de convocation au test d'entrée vous sera communiqué par mail. L'admission des élèves testés en cours d'art dramatique sera précisée par mail dans les jours qui suivent le test.

**VSGP**  
**CRD BOURG-LA-REINE/SCEAUX**  
**ORGANISATION DES ÉTUDES**  
**ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025**

**MUSIQUE**



**DANSE**



**ART DRAMATIQUE**

